

10D-Restauration physique de secteurs dégradés sur le bassin de la Durance

N° et Titre Objectif:

10-Conservier ou restaurer les habitats nécessaires à l'espèce

Domaine :

Gestion

Priorité :

Forte (1)

Région(s) concernée(s) :

Région Sud

Contexte et enjeux :

Les rivières dynamiques à graviers ont fortement régressé depuis 2 siècles à l'échelle de l'arc alpin. Ces rivières accueillent pourtant les habitats de reproduction de l'Apron du Rhône. Il est ainsi nécessaire de poursuivre les actions visant à restaurer le bon fonctionnement hydromorphologique de ces rivières.

Résultats attendus ou question à laquelle on cherche à répondre :

Augmentation de la fonctionnalité des milieux et de la biodiversité
Augmentation de la qualité des habitats pour les espèces aquatiques
Restauration d'une dynamique fluviale aujourd'hui réduite
Reconnexions latérales des cours d'eau et de leurs annexes

Acquis PNA 2012-2016 :

Description des actions :

1-Acquisitions foncières pour permettre l'élargissement de l'espace de mobilité de la Durance

L'objectif de cette action est d'améliorer le fonctionnement de la Durance par l'acquisition de certains terrains privés situés à proximité du cours d'eau pour les inclure dans l'espace de mobilité de la Durance par le biais d'opérations volontaristes (entailles d'érosion, interventions mécaniques), ou par érosions naturelles de la Durance.

2-Projet de Recharge sédimentaire en moyenne et basse Durance

L'objectif de cette action est double :

- Sur des secteurs pertinents, alimenter ponctuellement le lit mineur en graviers à partir des matériaux de terrasses alluviales perchées
- Mener des opérations d'élargissement du lit mineur sur des secteurs contraints, principalement via le recul d'épis

Les premières phases d'études ont été réalisées avec l'identification de sites potentiels et leur discrimination d'un point de vue morphologique, écologique et de faisabilité. La dizaine de sites finalement retenue fera l'objet d'études complémentaires : inventaires naturalistes, prélèvements granulométriques, maîtrise du foncier.

3-Opérer des transparences à certains barrages pour faire transiter dans la rivière des débits morphogènes plus fréquemment

En amont du barrage de l'Escale, la Durance est très influencée par le barrage de Serre-Ponçon et ne peut donc pas retrouver une réelle mobilité, du fait d'une raréfaction drastique des débits morphogènes induite par la proximité du barrage et l'absence d'affluents importants jusqu'à Sisteron. Ainsi les barrages prioritairement ciblés pour agir sur la remobilisation des matériaux, et par voie de conséquence sur la dynamique des milieux caractéristiques de la rivière en tresse, sont L'Escale, Cadarache et Mallemort. Ces barrages de L'Escale, Cadarache et Mallemort sont désormais transparents en crue.

A partir de l'état cible des retenues, on cherchera à définir un modus operandi de transparences permettant de répondre aux différents enjeux, notamment sur l'enlèvement des retenues et le transport solide en aval des barrages. Une méthodologie de transmission des débits, pendant et hors période de crue, sera également à définir dans un autre cadre que celui du PNA Apron.

4-Mesures compensatoires dans le cadre du projet de reconstruction du pont de Manosque

L'arrêté n° 2017-100-001 du 10 avril 2017 prévoit la mesure de compensation suivante:

Au moyen de financements que le maître d'ouvrage mobilisera à cet effet, au moins 2 ha de zone de reproduction de l'Apron du Rhône seront réhabilités sur la période 2017-2022 sur le cours de la Durance entre l'Escale et Cadarache.

Cette réhabilitation s'effectuera par la mise en œuvre des 3 actions dont le contenu a été défini dans le cadre du précédent contrat de rivière du Val de Durance tel que modifié par avenant du 19 janvier 2015 et qui sont référencées sous les numéros B0-001 (acquisitions foncières pour élargissement de l'espace de mobilité de la Durance), B0-206 (élargissement de l'espace de mobilité entre l'Escale et Cadarache) et BI-006 (acquisitions foncières à objectif environnemental).

L'arrêté prévoit également la mesure d'accompagnement suivante :

Réalisation d'une étude environnementale d'ici 2019 pour identifier les actions de restauration de milieux aquatiques et rivulaires qu'il conviendrait de mettre en œuvre sur un linéaire de 10 km autour du pont de Manosque afin de favoriser la conservation de l'Apron.

Calendrier de réalisation :

- 1: selon opportunité
- 2: Etudes : 2019 2021 ; Travaux à partir de 2022
- 3: 2019 - 2022
- 4: 2019-2022

Indicateurs de suivi :

Etudes préalables
Missions de maîtrise d'œuvre

Indicateurs de réalisation :

Nombre de sites restaurés
Linéaires de cours d'eau restaurés et surfaces d'annexes reconnectées
Suivi de l'évolution des habitats
Suivis biologiques

Pilote de l'action et pilote(s) associé(s):

- 1: SMAVD
- 2: SMAVD
- 3: EDF
- 4: CD04 en partenariat SMAVD

Partenaire(s) pressenti(s):

CD04, EDF

Coûts estimatifs:

Non connu

Financements pressentis:

CD04, Agence de l'eau, Région Sud, EDF, SMAVD

Autres espèces piscicoles prioritaires pour l'action publique bénéficiant de l'action de manière directe ou indirecte:

Toxostome, Anguille, Alose feinte du Rhône, Lamproie de Planer, Blageon,